

Le droit à la terre et les collectivités



Faire respecter la loi en terrain mouvant

Une courageuse communauté du Bangladesh se réapproprie ses terres.

L'entreprise a versé des pots-de-vin

aux politiciens locaux pour qu'ils

du droit avait cessé d'exister.

abandonnent les gens du village à

leur sort. C'est comme si la primauté

Mdenayet Ullah est un leader de la petite collectivité de Kandergaon, en bordure de Dhaka, capitale du Bangladesh. Imam de la mosquée locale, il a fondé l'école primaire du village. Loin d'être riche, Kandergaon est tout de même assez prospère, car les terres qui bordent le fleuve Meghna sont fertiles et

permettent de faire trois récoltes par année. Cela assurait une vie agréable aux 400 familles ayant une ferme aux abords du village. Tout a changé en 2009 :

des villageois se sont précipités chez Mdenayet pour lui dire que des barges pompaient le sable au fond du fleuve et le rejetaient dans les champs, ensevelissant leurs fermes. Les gens du village ont protesté. Il s'agissait de leur terre et ils ne l'avaient vendue à personne. Mais, selon les dires, la terre appartenait désormais à une entreprise qui voulait bâtir un complexe immobilier de luxe. En réponse à leurs protestations, des hommes de mains ont été envoyés pour les tabasser.

L'entreprise a versé des pots-de-vin aux politiciens locaux pour qu'ils abandonnent les gens du village à leur sort. C'est comme si la primauté du droit avait

cessé d'exister. Le désespoir a commencé à poindre chez les villageois, voyant que 71 acres étaient déjà perdus et que l'entreprise prévoyait en remplir 800. PAGE 4 >

DANS CETTE ÉDITION

LA VÉRITÉ SUR L'ACCAPAREMENT DES TERRES EN AFRIQUE DE L'OUEST Une recherche participative révèle des impacts désastreux sur les collectivités.

QUAND ACCÈS À LA TERRE RIME AVEC ÉGALITÉ DES SEXES AU CHIAPAS Intégrer la perspective des femmes dans un système de fermage communal au Mexique.

La vérité sur l'accaparement des terres en Afrique de l'Ouest

Une recherche participative révèle des impacts désastreux sur les collectivités.

À qui appartient la terre? L' État dira « elle est à nous » en vertu de la loi. Les grandes sociétés diront « elle est à nous » en vertu du contrat d' exploitation qu' elles détiennent. Les collectivités diront « elle est à nous » parce qu' il y a des générations qu' elles vivent sur cette terre, qu' elles en prennent soin et qu' elles la cultivent.

ALPHONSE YOMBOUNO, CHERCHEUR, GUINÉE

Dans toute l'Afrique, la ruée vers les terres et les ressources s'accélère, et la liste des dégâts s'allonge : agriculteurs chassés de leurs terres ainsi que vaines promesses d'emplois et de développement local. Mais les collectivités ne se laissent pas faire. En 2009, la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), formée de 180 organisations paysannes de neuf pays d'Afrique de l'Ouest, a tenu une campagne d'envergure pour dénoncer ce qui est perçu

L'accaparement des terres :

- fait l'objet d'ententes entre l'État et les entreprises à l'insu des populations locales;
- entraîne la réduction ou la détérioration des terres arables cultivées par les populations locales pour se nourrir, et une réduction de la qualité des régimes alimentaires locaux;
- exerce un impact disproportionné sur les femmes, en réduisant leur accès à la terre et en compromettant leur rôle de gardiennes de la sécurité alimentaire au sein de la famille.

À gauche : une agricultrice à qui on a retiré sa terre, village de Sare Djae en Guinée-Bissau.

> À droite : la ville aurifère de Hiré en Côte d'Ivoire.





comme une nouvelle vague de colonialisme. En 2012, Inter Pares a amorcé un projet de recherche-action en collaboration avec COPAGEN et l'Université de Montréal. Un élément central de cette recherche est d'assurer la participation des collectivités touchées par l'accaparement des terres en tant que co-chercheures.

L'inventaire foncier réalisé dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest démontre que près de huit millions d'hectares de terres ont été acquis dans les dix dernières années. Des études d'impact plus pointues menées en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et en Guinée révèlent une tendance lourde. Ces impacts sont mis en lumière dans le documentaire issu du projet de recherche, *La fièvre verte*. Ce film témoigne de la tragédie et de l'injustice de l'accaparement des terres, et pose des questions cruciales, comme celle soulevée par Alphonse Yombouno ci-dessus.

En avril 2014, Alphonse et son collègue Francis Ngang sont venus présenter au Canada les principaux résultats de l'étude à des décideurs, des universitaires, des groupes de la société civile et des agriculteurs. Le film a été un catalyseur efficace pour susciter discussion et réflexion. Il contribue de façon importante à notre travail en vue de défendre et d'étendre l'espace réservé aux fermes familiales.

EN LIGNE Voir le film La fièvre verte et accéder à plus d'information : www.interpares.ca/notreterre





La travailleuse communautaire Catalina López Gómez (à gauche) rencontre le collectif des femmes de La Grandeza, au Chiapas.

Quand accès à la terre rime avec égalité des sexes au Chiapas

Intégrer la perspective des femmes dans un système de fermage communal au Mexique.

n ressent une incroyable impression de grandeur en entrant dans l'État le plus au sud du Mexique. Alors qu'on laisse derrière les routes sinueuses du Guatemala, on aperçoit à l'horizon les collines vallonnées des hauts plateaux du Chiapas. Ici, les droits de propriété foncière déterminent non seulement la capacité d'une famille à cultiver ce qu'elle mange et de gagner sa vie, mais aussi sa place dans les processus politiques locaux.

Suite à une réforme agraire au début du XX° siècle, l'ejido, un système de fermage communal, a été inscrit dans la loi. Même s'il s'agit d'un jalon important en matière de droits des collectivités rurales, sa conception est profondément discriminatoire pour les femmes autochtones. Le Centre pour les droits des femmes du Chiapas (CDMCH), homologue d'Inter Pares, lutte pour surmonter cette inégalité entre les sexes tout en préservant le système communal de propriété foncière central à l'ejido.

Les femmes autochtones du Chiapas se butent souvent à une triple discrimination : elles sont pauvres, autochtones et femmes. L'inégalité, la discrimination et la subordination leur créent des problèmes, même dans leur propre collectivité. Ainsi, l'exclusion des femmes du système d'ejido limite leur participation aux assemblées communautaires, là où se prennent plusieurs décisions majeures qui touchent leur vie.

Les recherches du CDMCH dans ces collectivités démontrent que seulement 18,5 % des femmes possèdent des terres. C'est donc leur mari ou d'autres hommes de leur famille qui contrôlent leur participation politique. À l'heure où un nombre croissant d'hommes quitte le Chiapas pour trouver du travail, le droit à la propriété devient un enjeu de plus en plus crucial pour les femmes autochtones.

Le CDMCH est conscient que la tâche est colossale, puisqu'il s'agit de remettre en question à la fois les droits fonciers et l'inégalité des sexes. Cela suppose de modifier des modèles historiques de discrimination juridique renforcés par les coutumes locales. Le CDMCH a accompagné douze collectifs de femmes sur une base continue, et renforcé leur capacité de défendre leurs droits, de les promouvoir et de les exercer. Dans le cadre de ce processus, des travailleuses communautaires comme Catalina López Gómez (photo ci-dessus) accompagnent les collectifs afin de presser les autorités locales, municipales et étatiques à reconnaître le droit des femmes à la propriété foncière en tant que droit fondamental de la personne. Car à quoi bon une réforme agraire si elle exclut la moitié de la population?

Inter Pares est fière d'appuyer le travail du CDMCH en vue de surmonter les inégalités auxquelles se butent les femmes autochtones du Chiapas. (3)

Faire respecter la loi en terrain mouvant

Suite de la page 1



Le comité de résistance de la communauté de Kandergaon. Iqbal Kabir de l'organisation BELA se tient au centre auprès de Mdenayet, tout vêtu de blanc.

C'en était trop : Mdenayet a formé un comité de résistance pour défendre les terres du village. Le comité a contacté l'homologue d'Inter Pares, la Bangladesh Environmental Lawyers Association (BELA). L'avocat Iqbal Kabir, l'un des fondateurs de BELA, a accepté de défendre la cause malgré les risques que cela comportait.

La saine gouvernance et la justice ne peut être assurée par les tout-puissants. Elle provient de la base, quand les citoyennes et les citoyens connaissent leurs droits et exigent le respect. Des risques bien réels, dont Mdenayet a fait l'expérience en 2011, quand il a été arrêté sous de fausses accusations et sauvagement battu. Des intérêts puissants ont aussi tenté

d'influencer Iqbal. On lui a offert d'énormes sommes illicites pour qu'il abandonne d'autres causes. On a pénétré chez lui par effraction et volé des dossiers liés à des causes délicates. Mais Iqbal et les avocats de BELA croient en la primauté du droit et veulent l'appliquer pour défendre les droits des collectivités.

Iqbal a rencontré les gens du village sur une base régulière, pour préparer la cause et renforcer les capacités du comité. En 2012, le ministère de l'Environnement a sommé l'entreprise de cesser le pompage et de retirer le sable déversé sur les terres agricoles. Le pompage a cessé, mais l'entreprise a refusé de restaurer les terres. Elle a plutôt décidé d'y bâtir un poste de garde pour protéger son *investissement*.

BELA a porté l'affaire devant les tribunaux et remporté la cause du village. En mars 2014, l'entreprise a été sommée de restaurer les terres. Il s'agit d'une énorme victoire, mais en raison des lenteurs du système judiciaire, Iqbal s'attend à trois autres années de conflit juridique. Il reste toutefois persuadé que la collectivité finira par gagner.

Des personnes et des entreprises puissantes et sans scrupules peuvent commettre ce type d'injustices en toute impunité au Bangladesh, mais les collectivités organisées, soutenues par des groupes comme BELA, peuvent contreattaquer en ayant recours à des mécanismes juridiques. La saine gouvernance et la justice ne peut être assurée par les tout-puissants. Elle provient de la base, quand les citoyennes et les citoyens connaissent leurs droits et exigent le respect.

INTER PARES

221, av. Laurier Est, Ottawa (Ontario)

K₁N 6P₁ Canada

Tél: 613-563-4801 ou 1-866-563-4801 (sans frais)

Téléc: 613-594-4704

info@interpares.ca • www.interpares.ca

Organisme de charité enregistré (NE) 11897 1100 RR000 1. La publication de ce *Bulletin* est subventionnée par le Ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement. Avec le soutien de milliers de Canadiennes et de Canadiens, Inter Pares travaille au Canada et à travers le monde avec des organisations qui partagent l'analyse selon laquelle la pauvreté et l'injustice sont causées par les inégalités entre les nations et au sein de celles-ci. Inter Pares et ces organisations agissent en faveur de la paix et de la justice socio-économique dans leurs collectivités et leur société.

ISSN 0715-4267

